

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 JANVIER 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, lundi trente janvier le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BREJEON, Maire.

Présents:

M. Dominique BRÉJEON, Maire.

Mme Agnès TINCHON, M. Thierry TASTARD, Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel VICENTE, M. Johan CHARRUAU, Mme Chrystel BERTRON, Adjoints Mme Martine LAURENDEAU, M. Jean-Noël JUBEAU, M. Thierry DE ROQUEFEUIL, M. Patrice BARBAULT, Mme Anita LE MEUR, Mme Laurence BOUREAU, Mme Marie-Laure GABARD, Mme Nathalie TRAINEAU, Mme Céline MURAIL, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Nicolas CHILDEBRAND, M. Ivain BIGNONET, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Nathalie HERSANT, M. Laurent DANIEL, M. Didier DOHIN, M. Bernard BLIN, Mme Christine HUU, M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND, Conseillers

Absents excusés :

Mme Tiphaine MENOT a donné pouvoir à Mme Isabelle BAILLEUL – NITHART, M. Laurent TESSIER a donné pouvoir à Mme Christine HUU.

Absents:

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 20 heures 05.

Il accueille et souhaite la bienvenue à Monsieur Bernard BLIN, nouvel élu.

Il informe que le prochain conseil municipal, lundi 27 février 2017, sera enregistré en vidéo. Il s'agit d'un moyen supplémentaire de communication et une façon numérique d'enregistrer les conseils, afin d'améliorer l'efficacité des échanges avec la Préfecture.

Il annonce les membres absents ayant donné pouvoir, et constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

M. Le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès verbal de la dernière séance.

Les observations étant relevées et acceptées, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

I - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2017 annexé à la présente délibération ;

Je vous propose :

• de voter pour prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires relatives à l'année 2017.

M. Le Maire

Les documents vous seront transmis avant le conseil municipal, lorsqu'il sera question du vote du budget et avant le conseil privé pour la décision modificative. Ce qui vous permettra de les consulter, malgré le délai succinct. Il s'agit bien de documents de travail puisque nous avons parfois des rectifications de dernière minute à effectuer, ils vous seront transférés en version numérique.

M. Johan CHARRUAU

Ce débat d'orientations budgétaires de mi-mandat se déroule dans un contexte d'incertitude généralisée tant sur le plan mondial que national. Au plan international, les récents résultats d'élection ou de référendum, nous plongent dans l'inconnu. En France, les élections à venir nous empêchent d'avoir une vision claire sur la perspective financière. La majorité municipale a fait le choix d'une gestion rigoureuse, de ne pas augmenter le taux d'imposition et de désendetter la commune. Nous avons tenu le cap en absorbant la baisse de la DGF annoncée le lendemain des élections municipales, la revalorisation des cotisations retraite, la hausse du point d'indice, la mise en place de la revalorisation des carrières, la mise en place des rythmes scolaires, la baisse des compensations de l'Etat, l'incendie de la Maison de l'Enfance, la mise en place de l'agenda programmé d'accessibilité, dont la première loi datait de 2005. Notre objectif est de relever le défi qui nous attend devant tant d'incertitudes et cela en garantissant la qualité de nos services publics, en dégageant des capacités à investir et en n'augmentant pas la part communale des impôts locaux. Le DOB que nous allons vous présenter ce soir répond à cette volonté.

Le DOB est une étape importante de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Conseil Municipal du 30 janvier 2017



Préambule

Explication: DOB



Explication du DOB

Depuis la loi du 6 février 1992 et conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Objectifs du DOB:

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière.



22/02/2017

PARTIE 1

Aperçu environnement macro-économique



Zone EURO

Légère perspective de croissance :

La croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,2 % en moyenne en 2017 contre 1,6 % sur 2016.

Facteurs positifs:

Faiblesse de l'EURO

Politique monétaire accommodante : faiblesse taux d'intérêt, accès au crédit.

Reprise de l'inflation :

Remontée progressive de l'inflation suivant la tendance du prix du pétrole. Inflation estimée à 1,4 % sur 2017 et 1,7 % sur 2018 contre 0,2 % sur 2016. L'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.



Economie française

Petite croissance en perspective :

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables.

Croissance 2017 prévue à hauteur de 1,5 % contre 1,2 % en 2016 et 2015.

Retour de l'inflation :

Inflation estimée à 1,2 % sur 2017 contre 0,2 % en 2016 et 0 % en 2015.



Economie française : Consolidation budgétaire

L'objectif de ramener le déficit public sous le seuil des 3 % du PIB semble possible dès 2017.

	En pource	En pourcentage du Produit Intérieur Brut			
	2015	2016	2017		
Déficit administrations publiques	-3,5	-3,3	-2,7		
Déficit collectivités locales	0	0	-0,1		
Dettes administrations publiques	96,3	96,1	96		
Taux Prélèvements obligatoires	44,7	44,5	44,5		



PARTIE 2

Loi de finances 2017



Introduction

Si la Loi de Finances confirme la poursuite de la baisse des dotations, elle propose également des mesures pour atténuer l'impact sur les collectivités les plus fragiles et pour soutenir le niveau des investissements.



ODEDEL (objectif d'évolution de la dépense publique locale)

Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités depuis 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son propre budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.



ODEDEL: chiffres

	Objectif 2017	Objectif St-Barth. DOB 2017
Régions	0,80%	
dont évolution dépenses de personnel	1,10%	
Départements	2,20%	
dont évolution dépenses de personnel	2,60%	
Groupements à fiscalité propre	2,10%	
dont évolution dépenses de personnel	1,30%	
Communes	2,10%	0,00%
dont évolution dépenses de personnel	1,30%	0,00%
Collectivités locales et leurs groupements	2,00%	
dont évolution dépenses de personnel	1,70%	



Baisse concours Etat

La Loi de Finances 2017 confirme la contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques mais dans une proportion moindre que celle prévue dans le plan initial.

Années	Baisse annuelle (Md €)			
2014	-1,5			
2015	-3,7			
2016	-3,7			
2017	-2,6			
Total	-11,5			

NB : Dans le plan initial, la baisse 2017 devait s'élever à 3,7 milliards d'euros. Qu'en sera-t-il sur 2018 ?



Baisse concours Etat : Contributions collectivités

La répartition de cette réduction entre les trois catégories de collectivités territoriales s'effectue au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Le bloc communal (communes + EPCI) voit ainsi sa contribution réduite de moitié pour 2017.

Pour l'année 2017, les collectivités contribueront selon la répartition suivante :

	Contribution	2017	Rappel contribution 2016		
	Millions d'€	%	Millions d'€	%	
Communes	723	27%	1 450	40%	
EPCI	310	12%	621	17%	
Départements	1 148	44%	1 148	31%	
Régions	451	17%	451	12%	
	2 632	100%	3 670	100%	



Réforme de la DGF

La réforme de la DGF, prévue initialement sur 2017, a été reportée en 2018 dans l'attente de la nouvelle carte intercommunale et compte tenu des échéances électorales.



Fonds d'aide à l'investissement local

Renouvellement de ce fonds à hauteur de 1,2 milliard d'€ pour 2017 soit :

- 450 millions € consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et les EPCI, distribués par les Préfets : projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes d'équipements publics,...
- 150 millions € dédiés aux métropoles créées avant le 1^{er} janvier 2017 pour le financement de leur développement.
- 600 millions € dédiés au développement des territoires ruraux (commune < 50 000 hab. et EPCI de rattachement) : mise en place de contrats de ruralité et abondement de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Elargissement du FCTVA

(Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée)

Actuellement, le bénéfice du FCTVA est réservé aux seules dépenses réelles d'investissement.

La Loi de Finances 2016 élargissait l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Compte tenu du décalage d'un an pour récupérer la TVA, cette disposition est effective sur l'année 2017.

Par ailleurs, le taux du FCTVA reste à son niveau 2016 soit 16,404 % (taux qui s'applique sur un montant de dépenses TTC).

Pérennité FPIC

(Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

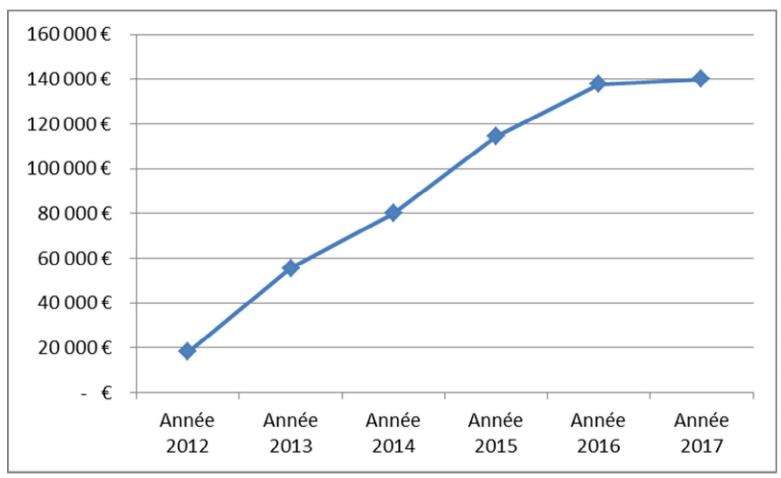
Le FPIC prévu en Loi de Finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Sa montée en puissance est aujourd'hui terminée.

A l'échelle de Saint-Barthélemy, il se stabilise donc à 140 000 €. Au plan national, pour 2017, le montant du FPIC est évalué à 1 milliard €.



Rappel évolution rétrospective du FPIC pour la commune





PARTIE 3

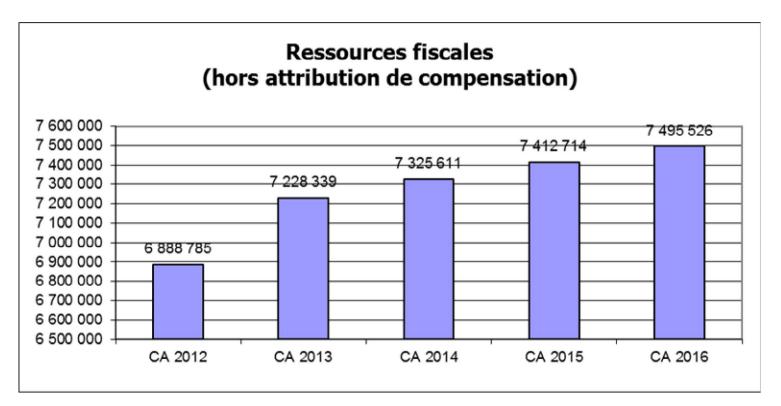
Contexte financier local



Evolutions rétrospectives des principales recettes de fonctionnement



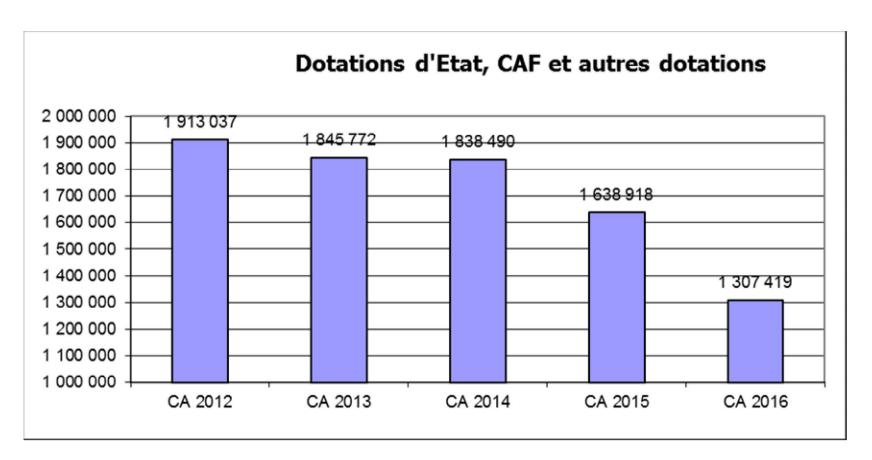
Progression des ressources fiscales



NB: L'attribution de compensation versée par ALM constitue de fait une ressource fiscale. Toutefois, pour la cohérence du graphique, cette attribution a été neutralisée compte tenu des récents transferts de compétences. Elle fera l'objet d'une analyse individualisée.

Saint-Barthélemy

Effondrement de l'ensemble des dotations

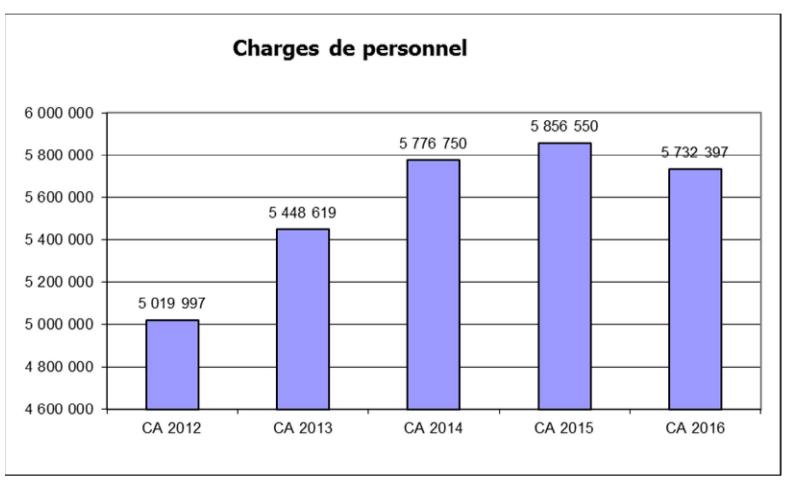




Evolutions rétrospectives des principales dépenses réelles de fonctionnement

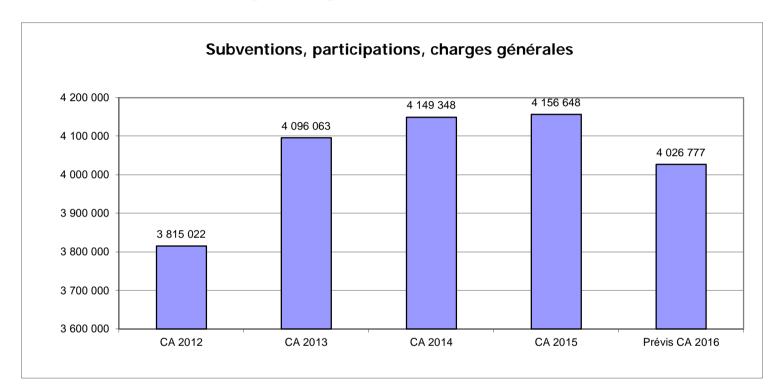


Maîtrise des charges de personnel





Maîtrise des subventions, participations et charges générales diverses



NB : Deux retraitements ont été nécessaires pour présenter des évolutions significatives : l'un concerne les dépenses exceptionnelles réalisées pour le relogement du multi-accueil et du RAM (années impactées : 2014 et 2015), l'autre concerne les transferts de charges à ALM (années impactées : 2015 et 2016).

Saint-Barthélemy

Evolution de l'épargne



Evolution de l'épargne : définitions

Deux notions:

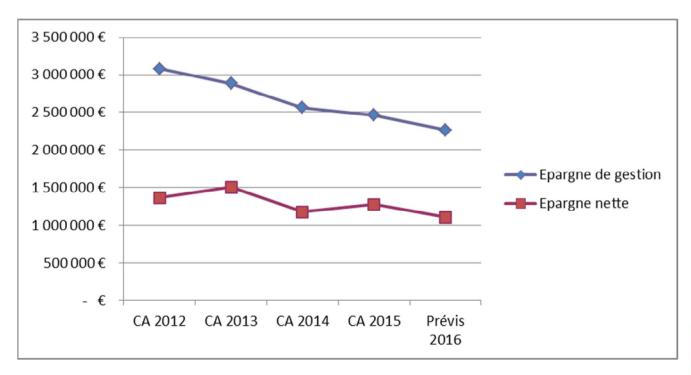
- **EPARGNE DE GESTION** : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. **Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.**
- **EPARGNE NETTE**: Epargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette. **Elle mesure l'épargne restant disponible pour investir.**



Evolution de l'épargne : graphique

La diminution des dotations d'Etat détériore l'épargne de gestion.

L'épargne nette est toutefois préservée par la maîtrise budgétaire, l'effet du désendettement, la faiblesse des frais financiers et par l'ajustement de la participation financière versée à ALTER CITES.





La dette



La dette : capacité d'extinction

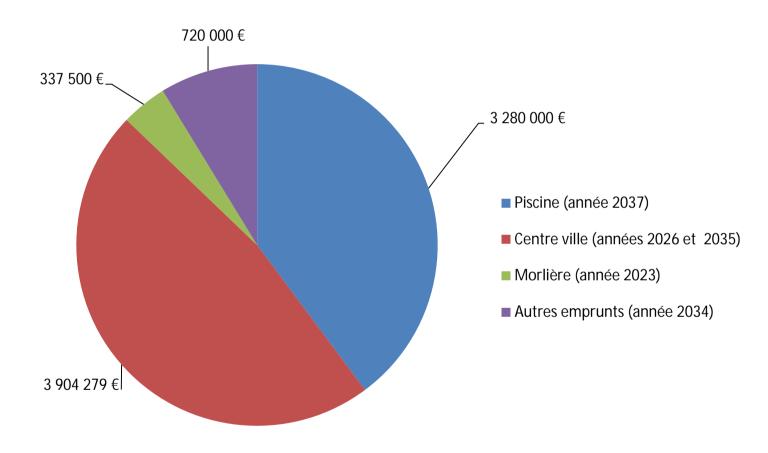
L'endettement global de la commune au 31/12/2016 s'établit à 8 241 779 €. Si la dette par habitant peut paraître élevée comparativement aux autres communes de la strate, ce ratio ne constitue pas le meilleur indicateur puisqu'il n'intègre pas la capacité de la collectivité à rembourser cette dette.

Ainsi, en matière d'endettement, le calcul de la capacité de désendettement constitue un ratio beaucoup plus significatif. Niveau d'alerte (zone dangereuse) = 11 à 12 années.

Ratios de dette au 31/12/2016	St-Barthélemy	Moyenn	e strate (1)
Dette par habitant	9	35 €	862 €
Capacité désendettement (nb années)		4,28	4,97
(1) strate référence = 973 comm	unes françaises de 5 00	00 à 10 000 hab	pitants.



Origine de la dette par nature d'investissement





Répartition en cours de la dette par niveau de risque : définition

Depuis 2011, les collectivités sont tenues d'afficher la répartition de leur encours de dette en fonction du niveau de « risque » associé à chacun des emprunts le composant.

Cette répartition est établie à partir d'une charte dite « charte Gissler ».

Chaque emprunt est ainsi classé selon deux critères :

- la structure de la formule de calcul de l'emprunt : (classement de A, risque faible, à E, risque élevé) ;
- l'indice lié à cette formule : (classement de 1, risque faible, à 5, risque élevé).



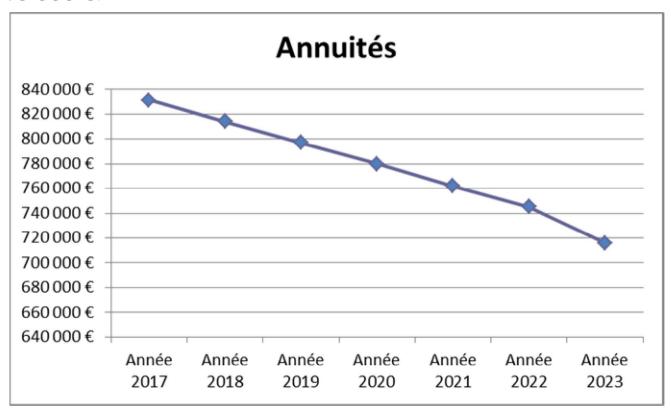
Répartition en cours de la dette par niveau de risque

			Indices sous-jacents à la formule de calcul					
			1	2	3	4	5	6
			Indices zone €	Indices inflation	Ecarts indices zone €	Indices hors zone €	Ecarts indice hors zone €	Autres indices
_	1 A 1	Taux fixes et variables	5 287 500 €					
alcn		classiques	64,15%					
o ep c	B Barrière simple C Option d'échange D Multiplicateur jusqu'à 3	Barrière simple				511 389 €		
l ul		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				6,20%		
e la for								
Structure de	D	Multiplicateur jusqu'à 3						
	E Multiplicateur jusqu'à 5	Multiplicateur jusqu'à 5	2 442 890 €					
		29,64%						



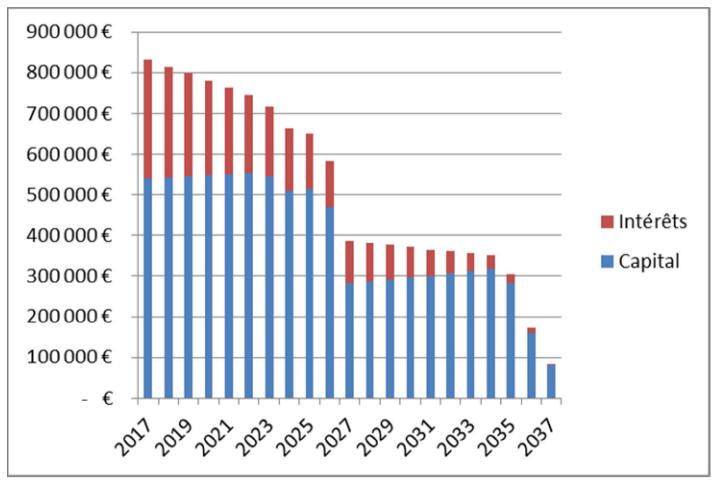
Dette - Prospective : évolution des annuités à moyen terme

S'agissant d'une dette récente, l'annuité baissera très faiblement dans les prochaines années. A l'horizon 2023, la baisse représentera 115 000 €.





Profil d'extinction complète de la dette





Les engagements extra budgétaires



ZAC REUX-CORDELLES

La convention d'aménagement public signée avec ALTER CITES implique une participation financière de la commune pour équilibrer l'opération.

- Participation prévisionnelle globale : 4 275 240 € HT.
- Cumul des participations déjà versées au 31/12/2016 : 1 960 214 € HT.
- Montant prévisionnel de la participation restant à verser au 1/1/2017 : 2 315 026 € HT.

Décomposition prévisionnelle des prochaines échéances (HT) :

2017	2018	2019	2020	Années 2021 à 2025	
250 000 €	250 000 €	350 000 €	350 000 €	1 115 026 €	2 315 026 €



EMPRUNTS GARANTIS

Pour réaliser la construction de logements sociaux, les bailleurs sollicitent les collectivités pour obtenir une garantie sur les emprunts qu'ils contractent. Par ailleurs, la commune s'est récemment portée caution à hauteur de 80 % pour un emprunt souscrit par ALTER CITES (emprunt qui se substitue à une ligne de trésorerie). Le volume des emprunts garantis par la commune au 31/12/2016 s'établit comme suit :



ZAC Reux-Cordelles 2 400 000 €

29 166 405 €



PARTIE 4

Les orientations budgétaires 2017



Les recettes réelles de fonctionnement



La fiscalité directe locale : stabilité des taux

Pour mémoire, les taux des impôts locaux, inchangés depuis 2009, s'établissent comme suit :

	Taux 2017	Taux moyens (1)
Taxe d'habitation	15,04%	14,71%
Taxe foncière propriétés bâties	24,47%	20,98%
Taxe foncière propriétés non bâties	54,75%	58,44%

(1) Taux moyen pour la strate de population référente (5 000 à 10 000 habitants).



Evolution des bases de fiscalité

Les bases peuvent évoluer par l'effet :

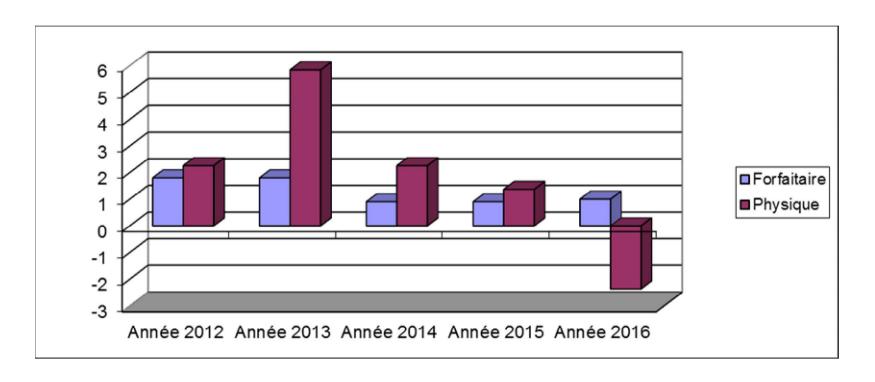
• De la revalorisation forfaitaire des bases, revalorisation définie tous les ans par le Parlement. Le taux 2017 s'établit à 0,4 % contre 1 % en 2016, 0,9 % en 2015 et en 2014, 1,8 % en 2013 et 2012 et 2 % en 2011.

A noter qu'à compter de 2018, cette revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non plus prévisionnelle).

• De l'augmentation physique des bases qui découle des constructions nouvelles ou des améliorations de locaux existants.

NB: incertitudes liées au foncier BIOPOLE. A titre indicatif, BIOPOLE représentait une recette de 276 000 € pour la commune. L'éventuelle perte partielle de recette sera compensée par un prélèvement sur la ligne « dépenses imprévues » (360 000 € au stade du DOB).

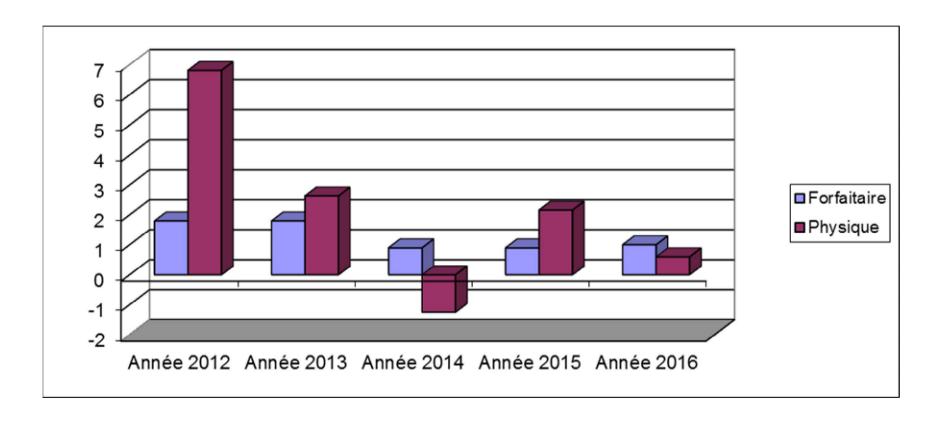
Evolution des bases de taxe d'habitation



La perte de base constatée sur 2016 résulte du changement de législation en faveur des personnes de conditions modestes.



Evolution des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties





Bases de fiscalité pour 2017

Rééval. forfait

Bases 2016 définitives

2017 (0,4 %) + Bases 2017
physique (1%) réévaluées Taux potentiel

: + 1,4 %

Taxe habitation	13 507 559 €	189 106 €	13 696 665 € 15,04%	2 059 978 €
Taxe foncier bâti	17 758 294 €	248 616 €	18 006 910 € 24,47%	4 406 291 €
Taxe foncier non bât	ti 87 747 €	1 228 €	88 975 € 54,75%	48 714 €
A 1903 I MARA 1903 I MARA I MARA I MARA 1903 I MAR	JENES DA TIBURA DENIA	TER DE L'ER L'ER L'ER L'ER L'ER L'ER L'ER L'E	URBURTURBAR VARIAR KRAIKUR IRETRAKA DATAR BRITAR YA TARIKA KRAIKUR BRITAR KRAIKUR BRITAR KRAIKUR BRITAR BRITAR	6 514 983 €



Fiscalité reversée par Angers Loire Métropole



ALM - Attribution de compensation – Evolution du montant

Attribution compensation

Base annuelle avant transferts compétences	2 011 201 €
Base annuelle au 31/12/2016	1 282 562 €
Différence	728 639 €
Différence liée transferts compétences	592 958 €
Différence liée participation transport	135 681 €



Attribution de compensation Transferts à ALM (situation au 31/12/2016)

RECAPITULATION DES TRANSFERTS A ANGERS LOIRE METROPOLE					
	Dépenses	Recettes	Net		
FONCTIONNEMENT TRANSFERE:					
Voirie / Eaux Pluviales (hors charges de personnel)	241 603	83 940	157 66		
Voirie / Eaux Pluviales (charges de personnel)	180 627		180 62		
Eclairage public	136 273	1 777	134 49		
INVESTISSEMENT TRANSFERE:					
Voirie / Eaux Pluviales	70 410		70 410		
Eclairage public	53 149	3 387	49 76		
IMPACT SUR ATTRIBUTION DE COMPENSATION			592 95		



Fiscalité reversée par ALM : Dotation de Solidarité Communautaire

Maintien de la dotation de solidarité communautaire à hauteur de :

• 500 000 €.



Autres recettes fiscales diverses : stabilité

	BP 2016	DOB 2017	
Droits de mutation	200 000 €	200 000 €	- €
TLPE	130 000 €	127 000 €	- 3 000 €
FPIC	144 000 €	140 000 €	- 4 000 €
Taxe sur les pylônes	61 600 €	68 000 €	6 400 €
Droits de place	3 000 €	3 000 €	- €
	538 600 €	538 000 €	- 600€



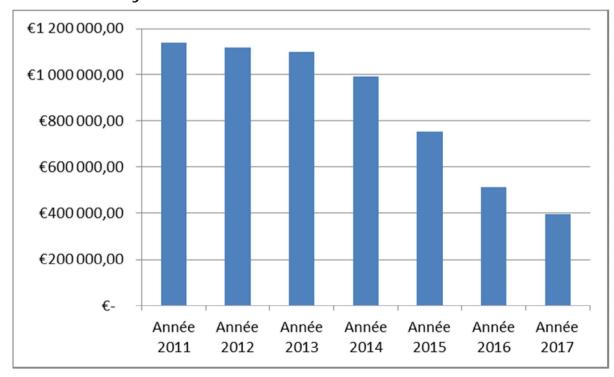
Les dotations d'Etat poursuivent leur dégradation



Perte DGF pour la commune

(Dotation Globale de Fonctionnement)

La perte de DGF entre 2011 (1 138 552 €) et 2017 (395 000 €) représente 743 000 €. Il convient de noter que la ville de St-Barthélemy-d'Anjou subit un prélèvement supplémentaire de 30 000 € par an car son potentiel fiscal est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen.





Impact baisse DGF à Saint-Barthélemy : Points de repère

La baisse de DGF constatée entre 2011 et 2017 (743 000 €) équivaut à 11 % de fiscalité, 11 % qui ont été absorbés puisqu'aucune augmentation de taux n'a été réalisée durant cette période.

Ratio produit DGF / recettes réelles de fonctionnement :

- Année 2011 : 10 %
- Année 2017 (perspective DOB) : 3 %



Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Seule dotation d'Etat pérenne et en légère progression, la Dotation de Solidarité Rurale serait maintenue à son niveau de 2016 :

• soit 93 000 €.



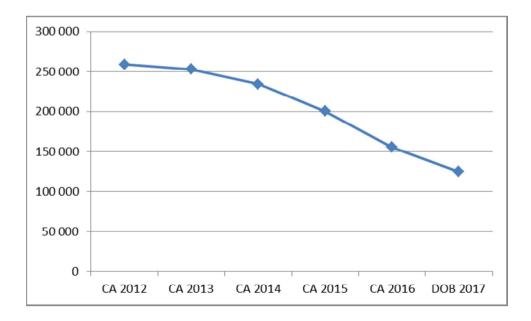
Allocations compensatrices toujours en diminution

Les allocations compensatrices, destinées à compenser les pertes de recettes liées aux exonérations de fiscalité locale, devraient continuer à diminuer de manière importante.

L'état utilise en effet ces compensations pour financer :

- Les dispositifs de péréquation.
- Les stabilisations de certaines DGF (communes nouvelles < 10 000 hab).
- Les évolutions de certaines DGF (communautés d'agglomération,...).

Perte allocations compensatrices entre 2012 (réel) et 2017 (prévisions) = -134 000 €





Produits des services

Ces produits afficheraient une légère progression de 3 % par le seul effet d'un réajustement positif des recettes du centre aquatique.

Les autres recettes (périscolaires et ALSH principalement) seraient stables.



Recettes de fonctionnement diverses

Ces recettes comprennent principalement :

- Le partenariat de la CAF permettant de soutenir les politiques liées à l'enfance et la jeunesse. Ces recettes seront réajustées à la baisse pour correspondre au produit réel perçu en 2016.
- Le fonds d'accompagnement pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : fonds pérennisé et stabilisé.



Dépenses réelles de fonctionnement



Charges à caractère général

Les perspectives budgétaires 2017 permettent de stabiliser ce poste à son niveau 2016.

L'augmentation de certains postes de fonctionnement (contrats maintenance, réparation matériel, entretiens divers,...) et la prise en charge de dépenses exceptionnelles (démontage modulaire multi-accueil, location modulaire Planète Enfants,...) sont contrebalancées par d'autres postes orientés à la baisse grâce à la maîtrise budgétaire.



Les charges de personnel

Pour rappel, il s'agit d'un poste très important : 6 000 000 € soit 58 % des dépenses réelles de fonctionnement. La masse salariale 2017 sera en léger retrait par rapport à l'inscription budgétaire primitive 2016.

On notera sur l'année 2017 que les garanties couvertes par l'assurance statutaire ont été réduites pour passer sous un régime d'auto-assurances. Ainsi, la commune sera son propre assureur pour les arrêts maladie de longue durée.

D'un point de vue global, les éléments orientés à la hausse (Glissement Vieillesse Technicité, augmentation de la valeur du point, recrutement chargé de mission informatique,...) sont compensés par la baisse de la cotisation sur l'assurance statutaire et par le travail de rationalisation des postes mis en œuvre depuis 2015.

Subventions, contributions et participations diverses

Subvention pour le THV : stabilisée à hauteur de 594 120 €.

Subvention pour le CCAS : 535 000 € au stade du DOB soit - 26 000 € (- 5 %) par rapport à l'année 2016. Niveau de subvention ajusté au besoin réel du CCAS.

Participation OGEC : stabilisée à hauteur de 160 000 € au stade du DOB.

Subventions aux associations : stabilisation au niveau de l'enveloppe budgétaire 2016.



Synthèse des orientations budgétaires impactant le fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitres comptables	Evolutions DOB 2017	
011	Charges à caractère général (dépenses d'énergie, fournitures, petits équipements, entretien, réparations, recours à prestataires, taxes,)		0 %
012	Charges de personnel	- 39 000 € -	-0,6%
65	Autres charges gestion courante (subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,)	- 29 000 € -	-1,6%
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	- 21 000 € -	-5,3%
67	Charges exceptionnelles		0,0%
		- 89 000 € -	-1,2%



Synthèse des orientations budgétaires impactant le fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	Chapitres comptables	Evolutions DOB 201	7
70	Produits des services (recettes usagers et refacturations diverses : THV, ALM,)	36 000 €	3%
73	Impôts et taxes (fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,)	97 000 €	1,1%
74	Dotations et participations (dotations de l'Etat, participations CAF, compensations fiscales de l'Etat)	- 202 000 €	-15,1%
75	Autres produits de gestion courante (loyers et charges locatives, locations de salles,)		0,0%
013	Atténuations de charges (remboursements suite arrêts maladie,)	- 90 000 €	-45,0%
		- 159 000 €	-1,4%



Perspectives d'investissement 2017 à 2019



Recettes prévisionnelles d'investissement

RECETTES	DOB 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
Epargne brute : cf. (1)	692 000 €	845 000 €	845 000 €
Dotations aux amortissements	520 000 €	375 000 €	375 000 €
Fonds de compensation de la TVA	250 000 €	500 000 €	150 000 €
Taxe d'aménagement	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Excédent estimé CA 2016 repris DOB 2017 : cf (1)	2 412 000 €		
Réserve dépenses imprévues	- 360 000 €		
Produit cession immeuble "Héraudières"	200 000 €		
TOTAUX	3 784 000 €	1 790 000 €	1 440 000 €

Cf. (1): ces chiffres proviennent d'estimations puisque :

- Le compte administratif 2016 n'est pas établi à ce jour.
- Les chiffres 2017 reposent sur les premières orientations budgétaires et non sur le budget primitif 2017.
- L'Etat n'a notifié aucun élément justificatif en matière de dotations ou en matière de fiscalité.
- De nombreuses incertitudes demeurent : réforme de la DGF, nouvelle donne suite aux échéances électorales 2017...

Dépenses prévisionnelles d'investissement

DEPENSES	DOB 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019
Remboursement du capital des emprunts	539 000 €	542 000 €	545 000 €
Participation ALTER CITES	345 000 €		420 000 €

Investissement 2017 (nouvelles inscriptions)			
Planète enfants	530 000 €		
Pôle technique (patrimoine/matériel/ADAP)	2 041 000 €		
Pôle informatique, communication	189 000 €		
Pôle éducation, enfance, sport	133 000 €	948 000 €	475 000 €
Pôle culturel	5 000 €		
Pôle administratif	2 000 €		
TO	TAUX 3 784 000 €	1 790 000 €	1 440 000 €



M. Thierry TASTARD

Ce débat d'orientations budgétaires reflète notre volonté de continuer le travail accompli durant ces trois dernières années, en respectant les axes pour lesquels les habitants nous ont fait confiance. Comme vous avez pu le voir, il n'y a pas de révolution dans ce DOB, il est simplement honnête. Il va nous permettre la poursuite de notre engagement en termes d'urbanisation, d'amélioration de nos bâtiments et de voirie, le tout dans une logique de développement durable responsable. Malgré la diminution des dotations de l'Etat et sans augmenter les impôts, sans recourir à l'emprunt, nos projets pour 2017 seront déclinés avec les objectifs suivants : entretenir et améliorer notre patrimoine, réduire notre coût global de fonctionnement, par exemple en mutualisant notre matériel avec d'autres communes, innover sur des projets structurants, comme l'entrée de Ville, le projet de l'immeuble Coubertin, le projet Oasis. Pour cela, 528 000 € pourraient être consacrés à l'ADAP, en anticipant sur 2018; 530 000 € pour la rénovation de nos bâtiments, comme Planète Enfants; 85 000 € pour le plan de prévention, pour améliorer les conditions de travail particulièrement pour les agents des ateliers. Sans oublier les économies d'énergie réalisées avec divers projets, par exemple l'adoption de Leds dans les complexes sportifs. La liste est longue et nous aurons l'occasion d'en débattre lors du budget. Nous avancons sereins et confiants en bâtissant le Saint-Barth de demain. Ce DOB en est la preuve, même si nos projets sont contraints à la vue des dotations de l'Etat mais ils sont réalistes et pour certains, innovants.

M. Jean-Luc MARTIN

M. CHARRUAU a bien précisé que la subvention accordée au CCAS, au budget de fonctionnement, a été ajustée. Elle correspond au besoin réel et vous aurez constaté qu'elle a diminué de 26 000 €. Je vous rappelle que la dotation de fonctionnement de la ville au budget du Village Pierre Rabhi est une subvention d'équilibre qui permet un ajustement au fil des années pour équilibrer les recettes et les dépenses. Le Village Pierre Rabhi bénéficie d'autres recettes, notamment de la CAF, qui sont d'ailleurs proportionnelles à l'activité et qui sont en progression constante. En 2016, la dotation de la ville a augmenté de 53 000 € par rapport à 2015, il y a eu un ajustement à la hausse puisqu'il était nécessaire d'équilibrer le budget compte tenu des baisses enregistrées les années précédentes. Pourquoi un ajustement à la baisse en 2017 ? Cela s'explique, en effet, en 2016 nous avons remplacé le Directeur du CCAS, M. Jack DECHATRE, suite à son départ à la retraite. Il y a eu une période de tuilage qui a permis à la fois de transmettre le témoin puis, à M. DECHATRE, de participer activement au bilan du projet du centre social des quatre dernières années. Cela représente un coût pour les ressources humaines, le tuilage a été chiffré pour un surcoût de salaire de 13 000 €. Aussi, dans l'année 2016, nous avons eu deux congés maternité : Coralie FOUILLARD à l'Atelier Etape et Elodie TOURNADRE au service administratif. Nous avons donc recruté des contractuels, or cette charge n'est pas entièrement compensée par les recettes, cela correspond à une dépense de 18 000 €. Malgré le manque de visibilité, je ne pense pas que nous ayons deux congés maternité et le recrutement d'un nouveau directeur, en 2017. Compte tenu des économies de gestion que nous avons pu faire en 2016, en maintenant la dotation 2017 au même montant, nous disposions d'une somme de 56 000 € au titre d'un article dit de dépenses imprévues. Lors de discussions, il a été jugé raisonnable de réduire ce montant de 56 000 € à 30 000 €. Les 26 000 € de différence correspondent à l'ajustement, qui n'est pas un ajustement à la baisse mais un véritable alignement. Les élus du conseil d'administration pourront constater que le budget 2017 permettra, au contraire, de mieux structurer le Village Pierre Rabhi et notamment de répondre à de nouvelles exigences de la CAF en termes d'organisation. Je dois donc affirmer que la dotation de fonctionnement de la ville, qui équilibre le budget de fonctionnement du Village Pierre Rabhi est substantielle, elle est régulièrement ajustée, ce qui traduit bien la volonté politique d'agir concrètement pour la solidarité, le mieux vivre ensemble et le social, dans le prolongement du mandat antérieur.

Mme Isabelle RAIMBAULT

J'avais prévu de faire une intervention pour vous rappeler notre conception de la démocratie mais votre intervention en début de Conseil municipal nous annonçant que nous aurons les documents avant les prochains budgets, correspond tout à fait à ce que je voulais dire. Je vous remercie donc et je souligne l'effort consenti, vous avez sans doute compris notre posture lundi dernier lors du conseil. Nous espérons que cela sera généralisé aux commissions. Nous vous remercions de cette ouverture ainsi que M. TASTARD et M. MARTIN qui viennent de nous apporter des précisions.

Nous aurons des questions à vous poser, nous avons essayé de les organiser par catégorie pour une meilleure lisibilité.

M. LE MAIRE

Nous allons procéder par thématique.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Nous avions tout d'abord des questions de compréhension concernant les documents transmis sur des points techniques, Mme Nathalie HERSANT vous posera ces questions. Ensuite, nous vous ferons part des interrogations, des suggestions que nous avons par rapport aux orientations budgétaires que vous nous proposez, M. Laurent DANIEL s'en chargera.

Mme Christine HUU

Nous sommes satisfaits d'avoir les documents à l'avance afin de mieux les appréhender. Nous avions également des questions auxquelles M. MARTIN a répondu, de plus nous aurons d'autres explications dès demain, au CCAS, concernant l'économie de 26 000 €.

M. LE MAIRE

Les commissions sont des lieux de débats dans la mesure où il est permis de venir comme nous le souhaitons, qui le veut. Les auditeurs libres ont la parole, ce n'est pas le cas dans toutes les instances. Les comptes rendus des commissions sont accompagnés de pièces jointes précises et complètes.

Concernant les thématiques, s'il nous est possible d'y répondre en tant qu'élu nous le ferons directement, si cela est complexe, nous ferons une interruption de séance et nous interrogerons M. GROLLEAU, Directeur des Finances.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Nous lisons les comptes rendus de commissions, effectivement nous pouvons être présents autant que nous le souhaitons, cependant il reste un petit effort à faire sur la transmission des documents au préalable. Aussi, je rêve que les commissions soient des instants de co-construction, que nous ayons des projets à réaliser ensemble et pas simplement une information sur les projets conclus.

Mme Nathalie HERSANT

J'ai des remarques sur les informations données. Nous ne voyons pas de corrélation entre le contexte économique et national, l'endettement de la commune et vos orientations budgétaires, pour les trois années à venir. Il y a certaines informations pour lesquelles nous aurions besoin de plus de détails pour mieux comprendre vos orientations et vos choix. Si nous nous contentons des chiffres donnés sur ce DOB sans avoir les informations évoquées en commissions, nous ne pouvons comprendre vos intentions.

Nous observons une prévision de FCTVA de 500 000 € en 2018, soit le double de 2017. Sur quelles bases avez-vous envisagé cette augmentation ?

La ligne 75, concernant les locations de salles et les loyers perçus, n'envisage aucune progression alors que les tarifs des locations ont été augmentés. Pourquoi cette stabilité ?

Concernant le montant versé à Alter Cités, dans le document qui nous a été présenté lors du conseil privé, nous lisons 250 000 € prévus, or, sur le document annexé ce soir, nous constatons 345 000 €. Pouvez-vous nous éclairer ?

M. Johan CHARRUAU

Concernant les éléments sur le contexte national ou international, c'est réglementaire, le DOB nous impose de vous les communiquer.

Pour le FCTVA, le calcul est fait sur les travaux envisagés. Il y a eu la reconstruction de la Maison de l'Enfance avec des travaux conséquents et qui va générer du FCTVA, d'où le montant plus important. En ce qui concerne le produit des services, nous entrons ici trop dans le détail par rapport à un DOB. Les tarifs sont stabilisés mais nous sommes sur les grandes orientations budgétaires donc les tarifs ne bougeront pas, il n'y a pas eu d'évolution des tarifs pour 2017.

La somme de 345 000 € versés à Alter Cités s'explique par un reliquat de TVA, c'est-à-dire qu'en 2016 il y avait 250 000 € HT ce qui fait 300 000 € TTC, cependant cela n'a pas été versé en 2016, la somme a donc été inscrite en 2017 et donc 45 000 € de TVA.

M. LE MAIRE

Pour revenir sur le contexte national, c'est réglementaire de présenter un DOB en précisant ce qu'est la situation nationale, c'est important comme information, pour la préparation du budget de la ville, dans la mesure où cela a un impact direct (baisse de DGF et autres subventionnements).

M. Jacques PIERRE DIT LEMARQUAND

Nous avons des questions sur l'évolution de l'épargne, page 11, nous constatons que l'épargne de gestion et l'épargne nette descendent, avez-vous fait une simulation ou une évaluation pour savoir jusqu'à quelle valeur elle va diminuer ?

Nous avons une capacité de désendettement assez faible. Nous imaginions un programme d'investissement plus ambitieux, M. TASTARD nous a parlé de Coubertin, par exemple, mais il ne nous a pas dit quel montant était prévu en termes d'investissement. Est-ce que nous pourrions imaginer investir autour de la Marmitière, puisqu'elle est à vendre, avez-vous des choses à nous dire à ce sujet, y avez-vous réfléchi ?

En ce qui concerne les taux des emprunts souscrits en 2008, ils ont été renégociés mais les taux fixes actuels nous semblent élevés (4,42%, 4,32% et 3,99%). Avez-vous envisagé une nouvelle négociation?

Pour information, les ordonnées des tableaux page 14, sur les annuités de la dette, nous avons mis du temps à comprendre qu'il s'agissait de millions d'euros.

M. MARTIN a répondu sur la baisse de la subvention du CCAS.

M. LE MAIRE

« Un programme plus ambitieux », c'est déjà le respect de notre programme que nous avons engagé et initié en 2014, cela correspond exactement aux engagements pris. Si vous souhaitez, comme l'a évoqué M. TASTARD, faire le tour des investissements en ce qui concerne l'accessibilité, l'amiante, nos voiries ; nous pouvons augmenter la somme investie.

Pour anticiper sur ma conclusion prochaine, nous avons une ville très bien équipée, nos équipements (les complexes, la salle de spectacle, la piscine) correspondent à une commune de 12 à 13 000 habitants.

En ce qui concerne la Marmitière, vous m'apprenez que c'est à vendre. Ils ont un beau foncier mais n'étant pas au courant je n'ai pas d'informations. De plus, il s'agit d'un foncier privé, je n'ai donc pas la mainmise sur celui-ci.

M. Johan CHARRUAU

Il y a une baisse de l'épargne de gestion mais nous avons réussi à stabiliser l'épargne nette par rapport à tout ce qui a été mis en place pour faire des économies donc nous nous en sortons bien. Nous travaillons encore sur le sujet puisque nous n'en sommes pas sortis. Sachant que nous avons eu chaque année, depuis 2014, des recettes exceptionnelles, par exemple la TOM, revenu d'ALM, des ventes immobilières qui viennent augmenter l'épargne, cependant nous avons toujours un problème structurel qu'il faudra régler.

Le taux des emprunts est élevé par rapport aux taux actuels, l'indemnité de sortie correspond à 1 million d'euros sur l'ensemble des prêts, nous n'avons donc pas les moyens pour une nouvelle négociation.

Je note votre observation concernant les ordonnées des tableaux page 14.

En ce qui concerne la Marmitière, c'est probablement trop cher.

M. LE MAIRE

Une réponse pour la résidence Coubertin.

M. Thierry TASTARD

Comme vous le savez il y a un projet concernant la résidence Coubertin, développé en collaboration avec le Village Pierre Rabhi. Pour l'instant nous en sommes au stade de l'esquisse, à savoir comment monter le projet, je suis donc à ce jour dans l'impossibilité de vous donner le coût total.

M. Le Maire

Nous avons, sur cet emplacement, du foncier qui nous appartient, donc nous verrons avec le bailleur qui monte le projet comment nous pouvons équilibrer au mieux ce foncier et cette résidence. C'est

encore trop tôt, au niveau financier ce n'est pas réglé, comme évoqué lors des vœux, vous serez informés dès que nous aurons des éléments précis.

M. Laurent DANIEL

Beaucoup de choses ont été dites et j'ai pu obtenir des réponses.

Je reviens sur les charges de personnel, sur le prévisionnel CA 2016 nous sommes à 5 732 397 € et sur le BP 2017 elles seraient de 6 000 000 €. Nous évoquons une stabilisation des charges de personnel de représentation, je voudrais comprendre la différence avec les 5 700 000, je pense que c'est peut-être le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), mais cette différence me semble très importante pour correspondre au GVT. La somme de 5 800 000 € me semble bien correspondre.

M. Martin a donné l'explication de la baisse de subvention au CCAS, il est également prévu des dépenses imprévues à concurrence de 30 000 €. La collectivité verse une subvention d'équilibre, il me semblerait normal qu'il n'y ait pas de somme prévue pour des dépenses imprévues. Il sera toujours possible de prévoir une décision modificative.

Vous nous avez présenté les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, il va y avoir une économie de 89 000 € et sur les recettes une baisse de 159 000 €. Il manquera donc des recettes pour 60 000 €. Quelles idées avez-vous pour compenser cette différence ?

Sur les économies d'énergies et la participation de notre commune à l'effort national, dans le cadre de la COP 21 et du Grenelle de l'environnement, on peut aller encore plus loin.

M. TASTARD a évoqué des sommes prévues pour ces efforts mais je pense aussi à un site comme La Cressonnière. Ce bâtiment est un gouffre pour l'énergie. Des travaux d'économies d'énergie pourraient être envisagés sur ce site. Qu'a prévu votre équipe ?

La commune peut aussi participer à l'effort de croissance et cela ne ressort pas dans les investissements proposés.

L'endettement de la commune correspond à 4,28 années et la moyenne de la strate est de 4,97. Il ne faut pas aller au-delà de 11 ou 12 ans mais cela nous laisse une marge. Avant la fin du mandat, il serait possible d'avoir un retour du FCTVA en entamant des travaux à La Cressonnière et pourquoi pas en recourant à l'emprunt. Ces travaux donneraient de l'emploi et feraient travailler une entreprise.

Le report du CA 2016 est de 2 412 000 €, à quoi sert cette somme conséquente non utilisée sur un budget ? Qu'allez-vous faire de cette somme ? Souhaitez-vous prévoir un projet qui n'a pas encore été présenté ?

Concernant l'habitat intermédiaire, vous nous présenterez prochainement une esquisse. Sur la méthodologie pouvons-nous être associés à ce travail sur l'esquisse et sur la rédaction du cahier des charges? La commune est propriétaire des terrains, il avait été envisagé en commission extramunicipale le logement des associations en rez-de-chaussée. La commune sera-t-elle propriétaire ou locataire de cet emplacement? Cette commission ne s'est pas réunie depuis 18 mois et cela est dommage.

Pour reprendre nos interrogations, quelles sont les économies d'énergie et de développement durable à envisager pour les trois prochaines années, qu'allez-vous faire pour pallier la baisse des dotations de l'Etat, comment faire pour les voiries qui sont de la compétence de la Communauté urbaine, peut-on intervenir, le budget de la communication avait fortement progressé l'an passé, pour cette année il se stabilise mais le montant reste important, même si le montant reste inférieur à d'autres collectivités, nous nous interrogeons. Nous trouvons le montant de l'accessibilité trop élevé. Souhaitez-vous recourir à l'emprunt ? Envisagez-vous d'augmenter les taux d'imposition ? Vous avez choisi de maintenir ces taux, j'ai fait un rapide calcul sur la taxe d'habitation, la moyenne des strates de 5 000 à 9 999 habitants est de 14,71% et nous sommes à 15,04%. En baissant ce taux la baisse de recettes serait de 47 000 €. En parallèle de ce chiffre, je rappelle le montant reporté de 2016 plus de 2 millions d'euros. Je n'aurais pas ce discours avec un report de 200 000 ou 300 000 €.

M. Johan CHARRUAU

Pour les charges de personnel, concernant l'augmentation entre le CA 2016 et le BP 2017, on a un écart de 266 166 € qui s'explique par des créations de postes pour le chargé de mission informatique, un tuilage prévu pour un départ en retraite, divers ajustements de temps de travail, les élections 2017 pour 50 000 €, des créations de postes sur 2016 avec un effet année pleine sur 2017 pour 31 500 €, le GVT pour 33 147 €, les évolutions légales avec la valeur du point et les cotisations, la réforme PPCR, provisions pour remplacements pour 160 000 €, la participation de la collectivité pour

la prévoyance pour 3 000 €. Néanmoins, suite à des départs d'agents, des économies vont être réalisées pour 71 533 €.

Concernant l'excédent, il est élevé mais s'explique par des dépenses de fonctionnement qui ont été moins importantes que prévues. Cette somme est de 521 000 €. Il y a eu des recettes supérieures à ce qui avait été budgété, pour 209 000 €. Des dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées et non engagées. Elles sont réinscrites pour 473 600 €. Des dépenses de 287 000 € ne seront pas réalisées. Des économies ont été réalisées sur des investissements notamment pour les leds, le coût est deux fois moins élevé. En investissement nous avons eu une recette supplémentaire de 94 000 €. Nous avons des dépenses imprévues pour 360 000 €, nous y rajoutons 306 000 € de l'assurance et 62 400 pour divers ajustements.

Ces sommes sont réinjectées dans le BP 2017. Nous conserverons une somme de 360 000 € au titre des dépenses imprévues.

Concernant les taux d'imposition, nous avons prévu de les maintenir et de ne pas les baisser.

Votre raisonnement de dire que la collectivité doit faire face à de nombreuses dépenses mais qu'il serait bien de baisser les impôts ne me semble pas cohérente.

Concernant les emprunts, nous avions eu ce débat en Conseil privé, nous ne souhaitons pas faire de nouveaux emprunts, nous sommes déjà à la limite de ce qui peut être fait. Nous voudrions dégager 1 millions d'euros d'autofinancement. Nous ne souhaitons pas augmenter les impôts sur la durée du mandat.

M. Laurent DANIEL

Si nous arrivons à augmenter les recettes, nous maintiendrons l'autofinancement et pourrons ainsi emprunter. Comment générer des recettes supplémentaires me semble être une question principale à se poser. Il nous reste les leviers d'augmenter les impôts ou d'augmenter la population par le biais de l'urbanisation.

M. LE MAIRE

Nous avons cet objectif d'augmenter la population et nous mettons tout en œuvre pour y arriver. Des dossiers d'urbanisation sont en cours sur La Reux, la fin des Cordelles, le Puy Heaume est et ouest.

M. Johan CHARRUAU

Concernant le delta entre les dépenses et les recettes, je vous rappelle que le budget est forcément équilibré, la présentation peut laisser penser le contraire.

M. Thierry TASTARD

Pour l'ADAP, on va dépenser 1 500 000 € jusqu'en 2020/2021 et qu'il faut provisionner. On a choisi de ne pas augmenter l'endettement, de ne pas recourir à l'emprunt et de ne pas augmenter les impôts. C'était notre programme de campagne.

La Cressonnière faisait partie de notre programme, certains travaux sont réalisés notamment la toiture, la salle de musculation, etc... Nous ne sommes pas sur un projet global de raser La Cressonnière, nous sommes sur des améliorations.

Nous avons aussi d'autres projets, la petite Gare, cette liaison entre la commune et Angers, le projet Oasis, le projet de l'habitat intermédiaire et sur la fin du mandat, le Parc de l'Europe.

Nous voulons bien construire ces projets et les financer. Nous voulons innover notamment pour l'entrée de ville et nous souhaitons que les Bartholoméens s'approprient leur ville et en soient fiers.

M. LE MAIRE

Pour la voirie, sujet complexe, cette compétence a été transférée à la communauté urbaine. Il y aura une correction à apporter pour avoir des sommes plus conséquentes pour faire des projets plus importants. Il est nécessaire de repasser en Commission Locale d'Evaluation et de Transfert des Charges pour que des changements puissent modifier ce qui a été prévu. Ensuite il y aura des délibérations au Conseil communautaire.

Pour l'habitat intermédiaire, nous referons appel à la commission extramunicipale, un vrai travail de fond est réalisé. Le montage financier n'est pas encore arrêté. Nous réfléchissons aux deux solutions. Le bailleur social nous conseillera sur ces points.

M. Jean-Luc MARTIN

La somme de 30 000 € qui est proposée en dépenses imprévues est très petite par rapport au budget global, c'est une subvention d'équilibre, c'est l'objectif de la subvention de fonctionnement. Cette somme est une réserve de précaution.

M. Daniel VICENTE

Je ne partage pas la vision que vous avez d'une commune. Le budget de la commune doit être comparable à celui d'un particulier. L'investissement doit être envisagé parce qu'il y a un besoin identifié et non parce que j'ai les moyens de le faire. On ne peut pas juste regarder le niveau d'endettement. Emprunter c'est aussi générer des frais financiers supplémentaires qui seront à rembourser. Notre épargne de gestion va donc forcément diminuer ainsi que la capacité d'autofinancement. On ne souhaite pas emprunter pour le moment.

Concernant le budget de la communication, sujet récurrent au sein de ce Conseil, l'augmentation en 2016 a été de 70 000 à 80 000 €. En, 2017, il n'est pas prévu d'augmentation. Pour rappel, dans les communes de même strate, ce budget est de 100 000 € pour trois personnes. Le budget est de 80 000 € avec deux personnes. La gestion me semble assez rigoureuse.

La communication sert avant tout pour promouvoir la commune sur les services proposés et les évènements qui s'y passent.

Il est important aussi de faire évoluer cette communication vers le numérique. Cela nous permet d'échanger avec des actifs ou des jeunes. Notre objectif est d'informer le plus grand nombre de Bartholoméens possible.

M. Laurent DANIEL

Concernant l'endettement et la gestion d'une commune comme celle d'un particulier, j'entends que l'emprunt peut se faire s'il y a des projets.

Quels sont vos projets ? Vous nous les avez cités pour 2017 mais que ferez-vous en 2018 et ensuite ? Quels projets d'investissement générant des recettes pourraient permettre à la commune d'emprunter ?

La commune semble calibrer au niveau des infrastructures, pour accueillir une population de 12 000 habitants, comment y parvenir ?

Comment favoriser la présence d'artisans et de commerçants sur la commune ?

Que prévoyez-vous pour les années à venir ? Au-delà de vos engagements de campagne, comment les mettez-vous en œuvre ?

M. LE MAIRE

Nous avons un projet politique avec un programme défini dès 2014. Les années 2018, 2019 et 2020 sont un complément à notre programme. Attirer les artisans et les entreprises n'est pas facile dans la mesure où cette compétence n'est pas municipale. Je vous rappelle qu'en dehors de la zone industrielle il est difficile d'attirer les entreprises, certaines cellules de l'immeuble Le Quernon restent inoccupées. Le prix demandé de cette cellule est peut-être trop élevé.

M. Johan CHARRUAU

Il faut avoir conscience que l'âge d'or de notre commune est terminé, nous ne sommes plus riches. Les mandats précédents ont mis en place des programmes d'urbanisation qui ont eu du mal à se réaliser du fait de la crise. Nous supportons aujourd'hui les engagements financiers de cette époque avec principalement ceux de la SARA. Il nous reste à devoir 2 millions d'euros mais plus si les ventes ne se font pas. Je n'envisage pas de nouveaux emprunts face à de telles incertitudes. Nous avons eu des recettes exceptionnelles depuis 2014, il ne faut pas l'oublier et bien évidemment des baisses de dotations très importantes, que ce soit sur la DGF ou les compensations.

M. Ivain BIGNONET

Nous serions ravis d'avoir davantage d'entreprises sur la commune. Je confirme que c'est une tâche compliquée. Les entreprises ont des problématiques d'emplois, de terrains, de législation, de normes et il ne s'agit pas seulement de problèmes de financement, c'est même très souvent autre chose que les problèmes de financement. Nous essayons d'être facilitateurs car ce n'est pas une compétence communale. ALM a pris en charge ce rôle de gérer le développement économique mais elle le fait d'une façon éloignée des réalités du terrain. C'est une approche macro-économique avec des grands axes mais la réalité est faite de commerçants, d'artisans qui ont des besoins très simples. Nous

essayons de les aider, de faciliter leur quotidien, les CCB sont un moyen de faire remonter leurs questions et leurs difficultés. Je m'interroge de ce fait sur la communication. Le budget de ce secteur n'est pas si élevé que cela et mériterait d'être encore plus important. Certains artisans savent qu'ils peuvent se rapprocher de villes comme Angers pour avoir des formations. Il existe des solutions mais les personnes concernées ne le savent pas. A l'occasion des CCB, les échanges sur l'ADAP, le RSI et d'autres, permettent d'avancer et la communication me semble essentielle.

M. LE MAIRE

Vous avez fait des remarques sur le PPI. Je reconnais les imprécisions sur les années à venir mais nous préférons présenter des choses claires et certaines et ces éléments ne sont pas tous en notre possession. Je ne souhaite pas présenter de DOB en décembre, nous ne possédons pas assez d'éléments certains à ce moment-là pour débattre. Nous devons être visionnaires mais avant tout nous devons maîtriser les dépenses et ne pas augmenter les impôts pour les habitants. Nous souhaitons maîtriser les emprunts pour pouvoir contrôler la dette. Les sommes à verser à ALTER ne sont pas minimes, nous devons également régler des frais de portage à ALM. Je vais maintenant vous demander de voter suite à ce débat.

Mme Isabelle RAIMBAULT

En quoi consiste ce vote ? Il entérine le débat ou devons-nous nous positionner sur les orientations budgétaires ?

M. LE MAIRE

C'est exact.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Le DOB sera diffusé sur le site Internet. Le service communication a-t-il prévu un retour de questions des habitants qui pourront visionner les échanges ?

M. Daniel VICENTE

Le site actuel ne permet pas de répondre à cette demande. Le prochain site permettra de le faire, de travailler de manière collaborative.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

II - FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS - ENTREE AU CONSEIL MUNICIPAL DE M. BERNARD BLIN

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

Considérant que la commune appartient à la strate de 5 000 à 9 999 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23,

Considérant que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1015) et du produit de 22% de l'indice brut de 1015 par le nombre d'adjoints.

Vu la délibération 14-158 en date du 15 décembre 2014, fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessous, aux taux suivants :

• Maire : 40,55% de l'indice 1015 soit 1 550,74 € par mois,

• 1er adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 620,30 € par mois,

• 2ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 620,30 € par mois,

• 3ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 620,30 € par mois,

• 4ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 620,30 € par mois,

- 5ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 620,30 € par mois,
- 6ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 620,30 € par mois,
- 7ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 620,30 € par mois,
- Conseillers délégués : 3,55% de l'indice brut 1015 soit 135,76 € par mois,
- Conseillers municipaux : 0,916% de l'indice brut 1015 soit 35,03 € par mois,

Considérant que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,

Considérant la démission de Mme Dominique DUMAS à compter du 30 décembre 2016, je vous propose de prendre en compte le nouveau tableau du Conseil Municipal et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

En annexe, est joint un tableau récapitulatif comportant les noms, fonctions et le montant versé à chaque élu.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 24 voix pour, 5 contre Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN.

III - FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS - MODIFICATION DU MONTANT DES INDEMNITES A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2017

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

Considérant que la commune appartient à la strate de 5 000 à 9 999 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23,

Considérant que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1015) et du produit de 22% de l'indice brut de 1015 par le nombre d'adjoints.

Vu la délibération 14-158 en date du 15 décembre 2014, fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe ainsi définie.

Considérant que les indemnités de fonction sont payées mensuellement, le montant des indemnités versées à chacun sont revalorisées comme suit à compter du $1^{\rm er}$ février 2017 :

- Maire : 40,55% de l'indice 1015 soit 1 560,04 € par mois,
- 1er adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 624,02 € par mois,
- 2ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 624,02 € par mois,
- 3ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 624,02 € par mois,
- 4ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 624,02 € par mois,
- 5ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 624,02 € par mois,
- 6ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 624,02 € par mois,
- 7ème adjoint : 16,22% de l'indice brut 1015 soit 624,02 € par mois,
- Conseillers délégués : 3,55% de l'indice brut 1015 soit 136,57 € par mois,
- Conseillers municipaux : 0,916% de l'indice brut 1015 soit 35,24 € par mois,

Ces montants sont, pour l'avenir, susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions de la valeur du point d'indice de rémunération des agents publics.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 065.

M. LE MAIRE

Nous accueillons M. BLIN, 18^{ème} sur la liste. Mme Pua Monica MARTINET, M. Richard LABOURDETTE et Mme Isabelle HINCKEL ont refusé de siéger pour des raisons personnelles.

M. Didier DOHIN

Cette délibération fait suite à la démission de Dominique DUMAS.

Dominique Dumas déménage après de nombreuses années de résidence à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Son honnêteté la conduit à démissionner du conseil municipal pour ne pas siéger dans une ville qu'elle n'habite plus. Conseillère municipale de 2008 à 2011, elle était référente CCQ Gemmetrie. Elle avait dû quitter le Conseil suite à des problèmes de santé. Elle était à nouveau conseillère depuis début 2016. Merci à elle pour son investissement à nos côtés et son investissement au sein de la commune. Présidente et vice-présidente d'association des parents d'élèves, pour son travail et son intégrité. Nous voulons sincèrement lui souhaiter pleins de bonnes choses sur son nouveau lieu d'habitation.

Bernard BLIN prend la relève, nous l'accueillons et l'intégrons avec beaucoup de plaisir. Ancien ingénieur territorial, il saura mettre à profit toutes ses connaissances au service de la commune. Il va continuer le défi d'être une équipe d'opposition investie, présente et constructive. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de ce Conseil. Petit clin d'œil concernant cette délibération, il est notifié sur le tableau que M. TASTARD est deuxième adjointe. Plus sérieusement, nous avons toujours voté contre les augmentations d'indemnités.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Nous sommes contre les augmentations afin que la commune puisse faire des économies substantielles. Le montant total des augmentations de 2016 et 2017 représente 1 000 €. Certaines associations locales auraient pu bénéficier de cette somme.

M. LE MAIRE

L'augmentation pour 2017 représente 300 €. On peut aussi ne donner aucune indemnité aux conseillers de base. Je souhaite revenir sur le quasi bénévolat des élus, sur les nombreuses heures passées au service de la collectivité, en réunion, ou à se déplacer à des commissions. Contrairement à votre position, j'augmenterais les indemnités si j'en avais la possibilité.

M. Daniel VICENTE

Je rappelle que l'enveloppe est calculée en fonction du Maire et du nombre d'adjoints qui est de 7. Nous avons fait une économie de 10 000 € par rapport à ce qui aurait pu être fait. Si l'on ramène à 3 ans on peut estimer à 30 000 € le montant de cette économie. Ce geste est fort mais non remarqué.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte par 24 voix pour, 5 contre Mme RAIMBAULT, Mme HERSANT, M. DANIEL, M. DOHIN, M. BLIN.

IV - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ADT)

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

Vu la délibération 14-058 en date du 22 avril 2014 portant création et composition de la Commission Aménagement du territoire (ADT),

Vu les délibérations 14-160 en date du 15 décembre 2014, 15-059 en date du 18 mai 2015, 15-105 en date du 28 septembre 2015, 16-045 en date du 25 avril 2016 et 16-083 en date du 29 septembre 2016 portant modification de la composition de la Commission ADT,

Considérant les changements intervenus au sein du Conseil municipal,

Je vous propose de désigner comme suit les membres de la commission :

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
M. Thierry TASTARD
M. Ivain BIGNONET
M. Patrice BARBAULT
M. Stéphane LEFEBVRE
M. Thierry DE ROQUEFEUIL
M. Bernard BLIN
M. Jacques PIERRE dit LEMARQUAND

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

V - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO), COMMISSION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA), JURY DE CONCOURS ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) (Rapporteur : M. BRÉJEON)

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

En application de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens (209 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 5 225 000 € en matière de travaux), le titulaire du marché est choisi par une commission d'Appel d'Offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT. Toutefois, en cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres ». Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance du 6 novembre 2014 susvisée.

Il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT :

Cette commission est composée du Maire ou son représentant, président et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ces membres ont voix délibérative.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, peuvent également participer à la CAO :

- le comptable public et un représentant du ministre chargé de la concurrence (voix consultative seulement),
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence (voix consultative).

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil est sollicité et accepte de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,

Vu les changements intervenus au sein du Conseil municipal, il est nécessaire de modifier la composition de la commission d'Appel d'Offres,

Une liste est proposée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Thierry TASTARD	Jean-Noël JUBEAU	
Stéphane LEFEBVRE	Chrystel BERTRON	
Johan CHARRUAU	Anita LE MEUR	
Ivain BIGNONET	Isabelle BAILLEUL-NITHART	
Isabelle RAIMBAULT	Bernard BLIN	

Les membres titulaires de la CAO sont d'office membres de la commission d'attribution des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) chargée de se réunir pour les marchés inférieurs aux seuils communautaires (209 000 € HT pour les fournitures et services et 5 225 000 € HT en travaux).

Jury de Concours

En application de l'article 89 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, il est proposé de constituer un jury de concours.

Le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours.

Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer au concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente.

Les membres élus de la CAO font partie du jury.

Une liste est proposée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Thierry TASTARD	Jean-Noël JUBEAU
Stéphane LEFEBVRE	Chrystel BERTRON
Johan CHARRUAU	Anita LE MEUR
Ivain BIGNONET	Isabelle BAILLEUL-NITHART
Isabelle RAIMBAULT	Bernard BLIN

Commission de délégation de service public

En application de l'article L. 1411-5 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, il est proposé de constituer une commission de délégation de service public.

Pour Saint-Barthélemy-d'Anjou, il convient de désigner 5 membres titulaires du conseil municipal élus par le conseil à la proportionnelle au plus fort reste et 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités que les titulaires.

Cette commission sera présidée par M. le Maire ou son représentant.

Une liste est proposée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Thierry TASTARD	Jean-Noël JUBEAU
Stéphane LEFEBVRE	Chrystel BERTRON
Johan CHARRUAU	Anita LE MEUR
Ivain BIGNONET	Isabelle BAILLEUL-NITHART
Isabelle RAIMBAULT	Bernard BLIN

M. LE MAIRE

Je vous demande la possibilité de faire un vote à main levée et non à bulletin secret. Sans opposition de votre part, nous validons le vote à main levée.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VI - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS VILLAGE PIERRE RABHI POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES

(Rapporteur : M. BRÉJEON)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif au groupement de commandes

Considérant que la commune en groupement avec le CCAS a conclu en mars 2013 deux marchés publics de fourniture de bureau (lot 1) et fourniture de papier (lot 2) à bons de commandes, qui arrivent à échéance début mars 2017,

Considérant que les besoins de la commune et du CCAS/VPR sont similaires, il est proposé, dans un objectif d'optimisation des coûts, la création d'un groupement de commandes entre ces deux entités afin de conclure un accord cadre relatif à des fournitures de bureau (lot 1) puisque le marché de fourniture de papier (lot 2) a été mutualisé avec la ville d'Angers/ALM en août 2016.

Aussi, je vous propose:

- d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation d'un marché public/accord cadre à bons de commandes de fournitures de bureau entre le CCAS et la commune et d'accepter que la commune soit désignée coordonnateur,
- d'approuver le projet de convention de groupement de commandes,
- > de m'autoriser à signer cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

VII - RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE L'EURL PELERINIERE EQUITATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GESTION DU CENTRE EQUESTRE

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 21 à 23 du contrat de délégation notifié le 18 octobre 2011 à l'EURL PELERINIERE EQUITATION,

Je vous propose de prendre acte de ce rapport d'activités couvrant la période de juillet 2015 à juin 2016 qui nous a été transmis le 9 novembre 2016.

Mme Agnès TINCHON

Nous confions au délégataire des missions de service public en ce qui concerne l'enseignement, l'animation de l'équitation, le libre accès aux installations et également de faire la promotion du centre équestre. Il existe aussi un axe sur l'environnement et la gestion des équipements puis l'accueil, la formation et la gestion du personnel.

Rapport d'activité centre équestre La Pélerinière 2015-2016

Conseil municipal 30 janvier 2017



Moyens humains

2014-2015	2015-2016
2 gérants travailleurs non salariés	2 gérants travailleurs non salariés
(moniteurs diplômés d'Etat)	(moniteurs diplômés d'Etat)
1 monitrice (diplômée d'Etat)	1 monitrice (diplômée d'Etat)
2 palefreniers-soigneurs	2 palefreniers-soigneurs
4 apprentis en formation	4 apprentis en formation
(Maison Familiale)	(Maison Familiale)
3 élèves en formation	2 élèves en formation
professionnelle d'Animateur	professionnelle d'Animateur
Assistant d'Equitation	Assistant d'Equitation
1 élève en formation BPJEPS	3 élèves en formation BPJEPS
(brevet professionnel de la jeunesse, de	(brevet professionnel de la jeunesse, de
l'éduction populaire et du sport)	l'éduction populaire et du sport)



Activités pour le poney-club

- Instruction de l'initiation à la compétition/stages pendant les vacances scolaires
- Séances d'équitation scolaire/accueil pendant le temps d'activité périscolaire
- Séances de découvertes pour les crèches
- Participation à des concours/organisation de concours

Activités pour le centre équestre

- Instruction du débutant au confirmé /stages pendant les vacances scolaires (passage de galops)
- Participation à des compétitions club et amateur
 - (obstacle, dressage, complet et treck)
- Instruction pour les étudiants
 (convention avec l'ESSCA, l'Institut Catholique, l'université)
- Participation aux championnats de France en juillet 2016

Activités de l'AEASB et de la Pélerinière Equitation

- Organisation d'une journée embellissement, entretien et nettoyage du centre le 6 mai 2016
- Organisation de trois concours
 - Obstacle avec derby et dressage le 29/05
 - Obstacle avec derby et dressage le 12/06
 - Obstacle indoor le 20/12
 - Organisation de soirées



Activités de l'AEASB et de la Pélerinière Equitation

- Organisation journée fête du club le 26/06
- Participation de C. CASSAGNES au comité départemental d'équitation
 - Organisation de l'AG du CDE à Saint-Barthélemy-d'Anjou
 - Organisation des championnats départementaux toutes disciplines en avril



Travaux réalisés sur le site par le délégataire

Poney club

- Amélioration des paddocks
- Construction d'abris pour les poneys
- Changement de clôture pour la carrière à poneys

Centre équestre

- Changement du système d'arrosage dans la carrière de dressage
- Réparation du système d'arrosage dans le manège



Tarifs centre équestre

	2015-2016	2016-2017
Adhésion -18 ans	100 €	100 €
Adhésion + 18 ans	115 €	115 €
Forfaits	De 120 à 150 €	De 120 à 150 €
Carte 10 heures	168 €	168 €
Heure passagère	30 €	30 €
Cours particulier	40 €	40 €
Carte 10 heures étudiants (écoles sous contrat)	122 €	122 €



Tarifs poney club

	2015-2016	2016-2017
Adhésion	100 €	100 €
Adhésion baby	-	25 €
Forfaits	De 116 à 145 €	De 116 à 145 €
Carte 10 heures	158 €	168 €
Heure passagère	25 €	30 €
Stages licenciés au club journée	45 €	45 €
Stages licenciés au club ½ journée	22,5 €	22,5 €
Stages extérieurs journée	50 €	50 €
Stages extérieurs ½ journée	25 €	25 €

nt-Barthélemy

Ce club est le premier du département avec 444 adhérents à la fin de la dernière saison. Il bénéficie d'un certain nombre de labels.

Après avoir délibéré, le Conseil prend acte de ce rapport.

VIII - SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT AU PLAN REGIONAL SPORT SANTE BIEN ETRE

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Considérant que la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, et l'Agence Régionale de Santé se sont associées à d'autres partenaires du Plan Régional Sport Santé Bien Etre pour mettre en place une charte d'engagement afin de contribuer au développement du sport santé dans la région des Pays de Loire,

Considérant que la ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou souhaite être signataire de cette charte afin d'encourager les clubs locaux à participer au développement du sport santé, en cohérence avec le Projet Sportif Local et les objectifs assignés à l'Office Bartholoméen du Sport,

En signant cette charte, la ville s'engage à:

- Promouvoir l'activité physique en direction des publics ciblés par ce plan en recommandant une pratique « régulière, raisonnée, raisonnable et progressive » et en facilitant son accès.
- Favoriser la mise en place d'actions répondant aux objectifs du plan

En contrepartie les partenaires du plan régional sport santé bien être s'engagent à :

- Valoriser les actions notamment par le biais du site « sport santé Pays de Loire »
- Favoriser les échanges de connaissances et de pratiques entre acteurs engagés dans la mise en œuvre de ce plan.
- Accompagner et soutenir la mise en place de projets qui répondent aux objectifs du plan dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

Aussi, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette charte annexée.

Mme Agnès TINCHON

L'OBS signera également cette charte. Nous souhaitons appuyer les démarches des clubs dans ce domaine. Quatre clubs sont labellisés sport santé et un autre le sera prochainement. Cette charte véhicule l'idée que le sport est un très bon axe pour développer et garder la santé.

M. Laurent DANIEL

Le sport est un vecteur incontesté de lien social, du mieux-être de santé et nous sommes favorables à toutes les actions qui permettent d'inciter à la pratique du sport pour tous.

Avez-vous des idées sur la façon dont ce plan va se mettre en place et si des actions concrètes sont prévues ?

Mme Agnès TINCHON

C'est essentiellement l'OBS qui porte ces actions dans le cadre des objectifs qui leur ont été assignés. Nous avons pu appuyer avec l'OBS certaines démarches administratives lors de dépôts de dossiers. Des actions sont également développées avec le Village Pierre Rabhi dans le programme santé vous sport, les actions de reprise du sport pour les personnes de plus de 50 ans. D'autres actions seront prévues, l'idée étant de se greffer sur les temps forts nationaux pour bénéficier de l'effet d'entraînement et de ses communications.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

IX - AUTORISATION D'ENGAGEMENT SUR CREDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions prévues par l'article L. 1612-1,

Je vous propose d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des opérations d'investissement sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) dans la limite de 25 500 € affectés à l'acquisition d'outils numériques pour les écoles publiques (tableaux interactifs, vidéoprojecteurs interactifs, classe informatique mobile).

Mme Agnès TINCHON

Cette aide émane de Luc BELOT, Député. Le calendrier étant plus serré que les autres années nous sommes dans l'obligation de déposer cette demande avant le vote du budget.

M. Johan CHARRUAU

Sous réserve d'une approbation en conseil municipal, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'engager des crédits d'investissement préalablement au vote du budget primitif. Ledit texte plafonne cette faculté dans la limite du quart des investissements inscrits au budget précédent.

Pour permettre le dépôt du dossier de subvention dans les délais impartis, il convient de délibérer pour engager par anticipation des crédits à hauteur 25 500 € TTC, crédits dédiés à l'équipement numérique des écoles (tableaux/vidéoprojecteurs interactifs, classe informatique mobile).

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

X - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES

(Rapporteur : Mme TINCHON)

Considérant la volonté communale de poursuivre l'équipement numérique des écoles publiques,

Considérant le coût global estimatif de l'opération s'établissant à 21 250 € HT,

Je vous propose :

- de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de la dotation d'action parlementaire,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités en lien avec cette demande de subvention.

Mme Agnès TINCHON

Nous sollicitons le montant le plus élevé possible. Les années précédentes nous avions obtenu 6 000 € pour une dépense de 12 000 €. En accord avec le Député nous avons demandé une somme plus importante. Il s'agit d'une classe mobile, 12 ordinateurs portables et les accessoires. Nous renouvelons le matériel d'il y a 10 ans. Puis nous continuons l'équipement des salles en vidéoprojecteurs interactifs.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XI - AVANCE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) VILLAGE PIERRE RABHI

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

M. CHARRUAU expose:

Afin de permettre son bon fonctionnement, le Conseil municipal propose d'autoriser M. le Maire à verser au Centre Communal d'Action Sociale Village Pierre Rabhi, une avance sur subvention d'un montant mensuel d'un douzième de la subvention versée l'année précédente, et ce jusqu'au vote du budget 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XII - AVANCE SUR SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ARTS ET MUSIQUES (SIAM)

(Rapporteur : M. CHARRUAU)

Afin de permettre son bon fonctionnement, le Conseil municipal propose d'autoriser M. le Maire à verser au Syndicat Intercommunal des Arts et Musiques, une avance sur subvention d'un montant de $30\ 000\ \in$.

M. Bernard BLIN

Pour le CCAS il s'agit d'1/12^{ème} mais pour le SIAM c'est une somme précise qui représente 1/3. Pourquoi ?

Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART

Ce tiers de la subvention permet d'assurer le versement des salaires des enseignants pour les trois mois avant le vote du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIII - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU AU CCAS - VILLAGE PIERRE RABHI

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose:

Considérant notre volonté de pouvoir mettre en œuvre une mise à disposition temporaire d'un personnel titulaire de la Commune auprès de notre CCAS - Village Pierre Rabhi.

En l'espèce, cette proposition vise à accompagner un agent de la Commune dans son parcours de reconversion professionnelle car, à moyen terme, l'intéressé(e) ne pourra plus exercer ses fonctions, suite à des problèmes de santé aujourd'hui révélés par les médecins spécialistes et de prévention.

La mise à disposition temporaire de cet agent au poste d'accueil du village Pierre Rabhi, à sa demande et à l'appui des avis médicaux nécessaires, lui permettrait de vérifier son projet professionnel de reconversion, et d'entreprendre un processus d'acquisition et de vérification de compétences nécessaires à ce type de poste. Cette période sera considérée comme un stage validé au titre de son Droit Individuel à la Formation (DIF).

La mise à disposition se révèle être un dispositif adapté à ce type de situation car les spécificités et les contraintes liées aux métiers exercés dans l'une ou l'autre de nos deux administrations restreignent ou empêchent, parfois, la réflexion du reclassement professionnel, en leur propre sein.

Cette mesure augmenterait donc les possibilités de réussir ce type de démarche.

La réglementation prévoit que les administrations doivent établir ensemble une convention précisant les conditions de mise à disposition de leurs agents respectifs.

Les conditions de mise à disposition liées à la nature, au niveau hiérarchique des fonctions exercées, les conditions d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation de l'activité de l'agent concerné, seront précisées, le moment venu, dans l'arrêté individuel qui sera pris à ce titre.

En référence à la seconde phrase du II de l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984, le CCAS (Village Pierre Rabhi) sera, durant toute la durée d'une mise à disposition mise en œuvre à ce titre, totalement exonéré du remboursement de la rémunération versée par la commune.

Sur la base de ces informations, je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le CCAS - Village Pierre Rabhi.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

M. LE MAIRE

Je remercie Mme RAIMBAULT pour sa lecture attentive du projet et les modifications demandées et apportées dans le respect de cet agent.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XIV - MISE EN OEUVRE DU " PROTOCOLE PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS " (PPCR) POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose:

Considérant les différentes mesures du Protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), présentées lors d'un récent Conseil municipal, qui doivent être mises en œuvre progressivement jusqu'en 2020, avec, notamment, la revalorisation des indices bruts de rémunération des agents publics en contrepartie d'un abattement sur tout ou partie de leur niveau de régime indemnitaire.

Pour mémoire, ce dispositif, appelé « Transfert primes / points », a pour objectif de rééquilibrer la rémunération des agents publics au profit de leur traitement indiciaire, dans les proportions suivantes :

- Catégorie A: 167 € / an au 1er janvier 2017, puis, à compter du 1er janvier 2018, 389 € / an,
- Catégorie B : 278 € / an depuis le 1^{er} janvier 2016,
- Catégorie C: 167 € / an à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette mesure, d'application directe pour les agents stagiaires et titulaires, n'a pas nécessité de délibération du Conseil municipal.

Toutefois, pour les agents contractuels, considérant que ceux-ci sont payés en référence à des grilles indiciaires ainsi revalorisées, il est nécessaire de prendre une délibération pour leur appliquer ce système « Transfert primes / points » dans les mêmes proportions que celles qui sont prévues pour les agents stagiaires et titulaires.

Cette mesure, prise dans un souci d'équité, concernera un agent en contrat à durée indéterminée (CDI) de catégorie A et tous les agents remplaçants susceptibles d'être recrutés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XV - PARTICIPATION A LA PREVOYANCE MAINTIEN DE LA REMUNERATION DES AGENTS EN CAS DE CONGE MALADIE ET PASSAGE A DEMI-TRAITEMENT

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose:

Vu la délibération 15-118 en date du 28 septembre 2015 pour octroyer une participation financière de 5 € bruts / mois aux agents stagiaires, titulaires ou contractuels recrutés sur des postes permanents lorsque ceux-ci avaient souscrit une garantie « Maintien de salaire » en cas de placement en congé maladie auprès d'un organisme labellisé.

Courant 2016, la commune a initié une convention de participation pour finalement tenter de trouver un prestataire unique et permettre ainsi aux agents de bénéficier d'un tarif qui soit encore plus intéressant pour les mêmes garanties.

Cette procédure s'est révélée fructueuse en fin d'année 2016 et les tarifs proposés par le prestataire retenu permettront effectivement à la majorité des agents de bénéficier d'une couverture identique qui soit moins onéreuse ou plus protectrice pour un niveau de cotisation quasi-équivalent.

Afin d'accompagner davantage les intéressé(e)s dans cette démarche de protection sociale et de préservation de leur pouvoir d'achat, il est proposé d'augmenter le niveau de participation financière de la commune pour atteindre 7 € bruts / mois à compter du 1^{er} février 2017.

Pour mémoire, cette participation est soumise à cotisations salariales, la Contribution Sociale Généralisée (CSG) / la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Pour les agents dont la cotisation mensuelle serait éventuellement inférieure aux 7 € bruts forfaitaires, la participation de la commune serait limitée au montant brut de leur cotisation mensuelle réelle.

Les membres du comité technique, informés de cette proposition lors de leur réunion du 9 décembre dernier, ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012

Mme Chrystel BERTRON

73 agents sont actuellement concernés. Le coût évalué pour 50 agents est de 1 200 € par an.

M. Didier DOHIN

73 agents seulement bénéficieront de cette augmentation.

Mme Chrystel BERTRON

Cette augmentation est venue progressivement. Certains agents ont adhéré plus tardivement à la prévoyance garantie maintien de salaire. Un calcul sur le coût de 50 agents avait été réalisé comme base de comparaison.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

XVI - GRATIFICATIONS INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES

(Rapporteur : Mme BERTRON)

Mme BERTRON expose:

Considérant que depuis plusieurs années, les Municipalités successives ont pris l'habitude d'offrir un cadeau aux agents communaux qui quittent la collectivité afin de les remercier de leur investissement professionnel.

La Trésorerie Générale vient de nous indiquer qu'une délibération du Conseil Municipal était finalement nécessaire pour permettre le paiement des factures correspondantes.

Aussi, votre avis est aujourd'hui sollicité, afin de régulariser la situation, et permettre la continuité de ces gratifications et leur paiement par la Trésorerie Générale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011.

Mme Isabelle RAIMBAULT

Peut-on nous indiquer le montant de ces cadeaux ?

Mme Chrystel BERTRON

Le montant est de 80 € par cadeau.

Après avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité.

La liste des arrêtés est présentée et n'apporte aucune remarque.

M. LE MAIRE

Je vous rappelle les dates des élections en 2017, les 23 avril et 7 mai pour l'élection présidentielle puis les 11 et 18 juin pour les élections législatives. Le 10 juin aura lieu la fête communale à Pignerolle. Le prochain Conseil aura lieu le 27 février avec le vote des budgets primitifs.

M. Didier DOHIN

Le Conseil privé du 20 février est-il bien maintenu.

M. LE MAIRE

Je confirme cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

La Secrétaire de Séance Mme Isabelle BAILLEUL - NITHART

Certlan